

PRÉAVIS MUNICIPAL N° 3-1/24

Chavornay - Verneret - Réalisation d'une installation photovoltaïque. Demande de crédit

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs, les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission composée de M. David Meystre, M. Bernard Ballif (suppléant) et présidée par M. Aditya Yellepeddi a siégé le vendredi 12 avril 2024 à la Maison de Commune.

La Commission remercie M. Guillaume Abetel, municipal, pour sa présence et les informations fournies lors de la séance.

Descriptif :

Le préavis concerne une demande de crédit pour un projet de pose de panneaux solaires sur les toits de la salle de sport 1 et de la salle polyvalente en vue de favoriser une consommation durable et propre du site scolaire.

Analyse & Financement

L'objectif est de pouvoir valoriser les toits des bâtiments du site scolaire pour couvrir les besoins énergétiques. Une analyse globale de faisabilité a été effectuée par la Municipalité pour le toit des 9 bâtiments scolaires sur le site du Verneret en tenant des compte de plusieurs critères, y compris de besoins, de l'orientation des toits, de la surface disponible, de la nécessité de rénovation, de l'environnement immédiat (arbres,...) ainsi que les possibilités de raccordements électriques.

Il en ressort un ordre de priorité défini par la Municipalité pour ces travaux avec 4 niveaux. La priorité 1 (verte) est ici proposée au Conseil communal, à savoir, la salle de sport 1 et la salle polyvalente.

La durée de vie de ces panneaux est estimée à 25 ans, ce qui permet d'anticiper les choses pour la suite des priorités telle que présentée dans le préavis. La question de l'achat groupé des panneaux solaires pour avoir un prix intéressant a été posée, ceci n'a pas été conseillé par les prestataires, notamment pour les raisons suivantes :

- 1) L'évolution du matériel :
L'achat groupé pourrait priver la Commune de profiter de futures innovations technologiques permettant une meilleure efficacité des panneaux.
- 2) Le retard de livraison de certaines fournitures :
Nécessaires à l'exploitation des panneaux, certaines fournitures, tels que des onduleurs, n'arriveront pas à suivre la livraison et l'installation des panneaux.

Il a été décidé de ne pas solliciter le Fonds communal pour les énergies renouvelables et le développement durable pour financer ce projet. Ce Fonds reçoit déjà un nombre important de demandes de la part de la population.

La question de l'obtention des subventions a également été posée. Ces subventions se montent à un total de CHF 48'510.-, qui sont répartis entre la Confédération et le Fond actif.

Il y a une probabilité importante de pouvoir obtenir ces subventions, toutefois, le présent préavis est proposé sans inclure lesdites subventions, ce qui laisse déjà une marge de manœuvre permettant à la Municipalité d'être confiante quant au budget global.

Amendement:

Concernant la toiture, la Commission propose au Conseil communal d'amender le préavis en y ajoutant un montant de CHF 10'000.- pour les "Divers et imprévus" dans le cas où des travaux supplémentaires de réfection devaient être nécessaires.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la Commission invite le Conseil communal de Chavornay à soutenir cette préavis, avec l'amendement, et à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay :

- vu le préavis amendé de la Municipalité N° 3-1/24 ;
- ouï le rapport de la Commission ad hoc ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Décide :

- d'autoriser la Municipalité à procéder et d'accorder à ce titre un crédit de CHF 203'860.00 TTC
- de régler la dépense par la trésorerie courante et de le porter sur un compte d'investissement au bilan.

LA COMMISSION


David Meystre



Bernard Ballif



Aditya Yellepeddi

Président